

INVESTIR DANS LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI : UN LEVIER POUR LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DES FINANCES

FÉVRIER 2025



AXTRA

Alliance des
centres-conseils
en emploi

AXTRA | ALLIANCE DES CENTRES-CONSEILS EN EMPLOI

AXTRA, l'Alliance des centres-conseils en emploi, est un organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué depuis le 13 février 1987. L'Alliance est composée de 94 membres qui sont répartis dans 16 des 17 régions administratives du Québec. Elle collabore également avec un important réseau de partenaires à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

Mission

La mission d'AXTRA est de représenter, informer et soutenir ses centres-conseils en emploi face aux enjeux du marché du travail.

Vision

Référence et partenaire incontournable, AXTRA contribue à la création d'un marché du travail inclusif afin de permettre à tous les individus de trouver leur X. L'Alliance s'appuie sur l'expertise de ses membres, la qualité de sa veille stratégique et la portée de ses projets.

Valeurs

- > **Leadership** : Vision, Innovation, Rayonnement
- > **Mobilisation** : Considération, Collaboration, Engagement
- > **Expertise** : Qualité, Rigueur, Crédibilité

Nos trois valeurs phares s'appuient à leur tour sur trois valeurs, qui soutiennent et précisent leur mise en œuvre tant à l'interne qu'à l'externe.

Un impact indéniable sur la société

Les 94 centres-conseils en emploi membres d'AXTRA desservent une clientèle de plus de 80 000 individus par année, ce qui en fait le plus important regroupement en employabilité au Québec. Les membres de l'Alliance gèrent des budgets totalisant plus de 80 M\$ et embauchent plus de 1 700 professionnel·les. Leur impact sur les communautés est substantiel et les programmes qu'ils mettent en œuvre ont des retombées significatives sur des clientèles variées (jeunes, personnes immigrantes, personnes judiciairisées, membres des communautés autochtones, travailleuses et travailleurs expérimentés, personnes avec des troubles de dépendance, etc.) ainsi que sur l'ensemble de la société.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire des recommandations.....	1
Introduction	2
1. Le financement des services publics d'emploi.....	3
2. L'accessibilité des services publics d'emploi.....	5
3. L'investissement dans les mesures de formation de la main-d'œuvre	6
4. La visibilité et la promotion des services publics d'emploi.....	9
Conclusion	10

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

> **Recommandation 1**

Rehausser le financement des services publics d'emploi afin de tenir compte des besoins de la population et des entreprises face à un contexte de ralentissement et d'incertitude économiques.

> **Recommandation 2**

Assouplir et simplifier les critères d'admissibilité aux services publics d'emploi afin de permettre à tous les individus qui expriment des besoins en matière d'intégration et de maintien en emploi de recevoir un accompagnement, quel que soit leur statut de revenu ou de citoyenneté.

> **Recommandation 3**

Réinstaurer les budgets dédiés à la formation qualifiante de la main-d'œuvre afin de permettre le rehaussement des compétences et la requalification des individus et favoriser leur insertion durable en emploi.

> **Recommandation 4**

Accélérer les travaux d'élaboration de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et lui associer des moyens budgétaires à la hauteur des défis.

> **Recommandation 5**

Se doter d'un plan de promotion gouvernemental des services publics d'emploi afin qu'ils soient mieux connus et compris par l'ensemble de la population et des autres acteurs socioéconomiques.

INTRODUCTION

Le Québec est à un moment décisif pour son développement économique. La préparation de son prochain budget sera encore une fois un exercice complexe, notamment en raison de l'incertitude qui plane sur notre marché du travail. L'arrivée de la nouvelle administration américaine et le scénario d'un conflit commercial avec les États-Unis affectent plusieurs secteurs d'activité névralgiques et entraînent des pertes d'emplois. C'est dans cette perspective que nous souhaitons porter à votre attention les enjeux critiques liés au financement et à l'accès aux services publics d'emploi, ainsi qu'aux mesures de formation de la main-d'œuvre.

Les services publics d'emploi et leur réseau d'organismes spécialisés en employabilité qui les déploient sont des acteurs socioéconomiques clés pour répondre aux enjeux actuels et futurs du marché de l'emploi, notamment en favorisant l'adéquation entre les compétences et les aspirations de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises. Le Québec a besoin d'un réseau de services publics d'emploi fort, flexible et proactif pour renforcer la compétitivité, l'inclusivité et la résilience du marché du travail, et pour réduire le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté. En tant que regroupement d'organismes en employabilité, AXTRA, l'Alliance des centres-conseils en emploi, souhaite ainsi formuler des recommandations pour rendre plus performant notre système d'emploi et de formation, en s'attardant aux quatre enjeux suivants :

- > Le financement des services publics d'emploi;
- > L'accessibilité des services publics d'emploi;
- > L'investissement dans les mesures de formation de la main-d'œuvre;
- > La visibilité et la promotion des services publics d'emploi.

Les constats et recommandations présentés dans ce mémoire s'appuient sur l'expérience et l'expertise des membres de l'Alliance, des organismes très impliqués dans leurs communautés depuis plusieurs décennies et bien au fait des enjeux vécus par les individus et les entreprises. Chaque jour, 94 centres-conseils en emploi interviennent auprès des personnes de tous âges et de tous horizons, avec pour objectif ultime d'assurer une intégration et une prospérité économiques inclusives et pérennes pour l'ensemble de la population québécoise.

Nous espérons que les recommandations présentées dans ce mémoire susciteront une réflexion approfondie sur l'avenir de notre écosystème d'emploi et de formation, suivie par des actions décisives de la part du gouvernement, afin de soutenir l'insertion socioprofessionnelle durable de tous les individus et la productivité des entreprises. Nous sommes convaincus que, grâce à un partenariat efficace avec les centres-conseils en emploi et les autres organismes en employabilité, le Québec pourra mieux piloter sa relance économique et ainsi offrir des possibilités d'emploi et de croissance à tous ses citoyens et citoyennes.

1. LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Les services publics d'emploi (SPE) jouent un rôle fondamental dans le développement économique et social du Québec, car ils agissent comme un levier crucial permettant d'aligner les compétences des individus avec les besoins dynamiques du marché du travail. Ils permettent d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises ainsi que le bien-être de la population. D'une part, des travailleuses et travailleurs bien intégrés professionnellement, grâce à des services d'emploi efficaces, sont plus susceptibles de contribuer pleinement à leur secteur d'activité, d'innover et d'accroître leur productivité. D'autre part, un accès optimisé à l'emploi améliore les conditions de vie des ménages, réduisant ainsi les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est dans cette synergie entre les intérêts individuels, la productivité des entreprises et la qualité de vie que réside le fondement d'une société productive, inclusive et résiliente.

Or, depuis quatre ans, le Québec a fait le choix de couper dans le financement des SPE et des services aux entreprises. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) invoque deux raisons principales pour expliquer ces baisses de financement successives. Dans son plan d'action des services publics d'emploi 2024-2025, il prévoyait une diminution du taux de chômage à des niveaux historiquement bas¹, et donc une diminution du volume de personnes à desservir, justifiant ainsi un budget moindre. De plus, le MESS voit son financement diminuer d'année en année, en raison notamment de la fin de la bonification des transferts fédéraux en matière d'emploi et de main-d'œuvre, impliquant « une décroissance des marges de manœuvre budgétaires pour l'ensemble de l'offre de services des services publics d'emploi (SPE) »². Cette réduction budgétaire se poursuivra en 2025-2026 ainsi que pour les années suivantes, ce qui affecte la prestation de services, amène le MESS à effectuer une priorisation des personnes qui recevront des services, et donc exclut une partie de la population.

La situation a pourtant changé rapidement dans la dernière année. Le taux de chômage n'a cessé d'augmenter depuis un an : son taux annuel en 2024 a augmenté de 0,8 p. p. par rapport à l'année précédente pour s'établir à 5,3 % (256 600 personnes), et il se trouve à 5,4 % (266 100 personnes) en janvier 2025³. De plus, d'après les dernières données disponibles, le Québec compte désormais deux personnes au chômage par poste vacant⁴. Pour ces raisons, la demande afin d'obtenir les services offerts par les organismes spécialisés en employabilité a crû de manière importante. Selon les chiffres du gouvernement, entre avril et octobre 2024, les nouvelles participations aux différentes mesures et services d'emploi ont enregistré une hausse moyenne de 5 % par rapport à la même période en 2023.

¹ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2024). *Plan d'action des services publics d'emploi 2024-2025*, p.12.

² Services Québec (2025). *Orientations opérationnelles – Renouvellement des ententes 2025-2026*. Version amendée du 2025-01-16.

³ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2025). *Bulletin mensuel du marché du travail au Québec. Janvier 2025. Évolution conjoncturelle*. Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail du Secteur de l'emploi.

⁴ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2024). *Bulletin des postes vacants au Québec. Deuxième trimestre de 2024. Huitième recul trimestriel consécutif du nombre de postes vacants*. Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail du Secteur de l'emploi.

Notons que cette hausse se cumule à celle déjà enregistrée en 2023. De plus, il y a fort à parier que les besoins pour ces services resteront soutenus ou tendront à augmenter davantage compte tenu des transformations permanentes du marché du travail et des répercussions liées à l'imposition de droits de douane par les États-Unis⁵.

En outre, l'analyse du MESS, réalisée dans un contexte de plein emploi, occulte plusieurs éléments. À titre d'exemple, les personnes sans emploi nécessitent souvent davantage de soutien et d'accompagnement pour intégrer ou réintégrer le marché du travail, ce qui se traduit par une augmentation des heures d'intervention requises pour offrir les services, et conséquemment de leur financement. Ces personnes ont parfois besoin de suivre une formation qualifiante, de perfectionner leurs compétences ou de se réorienter vers un secteur d'activité au sein duquel la main-d'œuvre est recherchée. Nous pouvons d'ailleurs nous attendre à ce que les besoins en formation augmentent à la suite de l'imposition de tarifs douaniers américains sur les exportations canadiennes, puisque plusieurs personnes devront se requalifier à la suite d'une perte d'emploi avant de pouvoir en intégrer un autre. Aussi, certaines personnes déjà en emploi peuvent également chercher à améliorer leurs conditions socioéconomiques en trouvant un emploi mieux adapté à leurs besoins, afin de se sortir de la précarité (ex. emploi à temps partiel involontaire, emploi dans un domaine précaire, chef-fe de famille monoparentale dont les horaires de travail ne conviennent plus).

La diminution du financement des SPE a des impacts significatifs sur la population, surtout dans un contexte où les demandes pour obtenir des services d'aide et d'accompagnement en emploi ont augmenté de façon rapide et inattendue. Selon un sondage réalisé par AXTRA auprès de ses membres à l'automne 2024, 87 % des répondants ont indiqué que le principal impact négatif sur la clientèle est l'augmentation du temps d'attente pour obtenir des services. Les personnes doivent dorénavant s'armer de patience, avec un temps d'attente pouvant atteindre plusieurs mois, en raison du manque de ressources disponibles par rapport aux besoins de la population. D'autres conséquences dommageables sont également observées, telles que l'abandon de projets spéciaux pour certaines clientèles aux prises avec des besoins spécifiques, la réduction des heures d'ouverture des organismes, l'augmentation du temps de déplacement des personnes pour avoir des services à la suite de la fermeture d'un ou de plusieurs points de service, et même dans certains cas, des bris de services sur le territoire. Cette situation compromet l'atteinte d'une insertion rapide et efficace en emploi. Elle n'est toutefois pas prise en compte par les deux paliers de gouvernement responsables du financement des SPE, tout comme la hausse des coûts fixes de fonctionnement des organismes qui offrent ces services, ce qui occasionne des restrictions budgétaires déraisonnables dans le contexte actuel.

⁵ Banque du Canada (2025). *Évaluation des conséquences potentielles des droits de douane américains. Rapport sur la politique monétaire – Janvier 2025 – Point de mire*. En ligne : <https://www.banqueducanada.ca/publication/rpm/rpm-2025-01-29/point-de-mire-1>.

- > **Recommandation #1 : Rehausser le financement des services publics d'emploi afin de tenir compte des besoins de la population et des entreprises face à un contexte de ralentissement et d'incertitude économiques.**

2. L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Depuis le début de l'année 2023, le MESS a entamé un virage conduisant à la décroissance de son budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail. Cette réalité a comme impact un fort resserrement des critères d'admissibilité aux différents programmes et mesures d'emploi. Ainsi, les personnes ayant un statut à l'assurance-emploi ne sont plus systématiquement considérées comme prioritaires pour recevoir ces services. Outre le fait que bon nombre de ces personnes bénéficieraient grandement de ces services, cette décision est questionnable considérant que les transferts fédéraux en matière d'emploi et de main-d'œuvre proviennent des cotisations à l'assurance-emploi. Des personnes auparavant admissibles aux services se voient maintenant refuser leur accès, malgré une situation de vulnérabilité et de précarité démontrée dans une majorité de cas. Dans le cadre de notre mémoire prébudgétaire 2024-2025, nous avons d'ailleurs documenté cette situation préoccupante, notamment par le biais d'exemples concrets de personnes refusées par le MESS. Dans la dernière année, les critères d'admissibilité se sont davantage resserrés et excluent dorénavant un bassin plus large de la population.

Concrètement, les individus qui ont occupé un emploi par le passé se voient refuser l'accès aux SPE sous prétexte qu'ils ne sont pas éloignés du marché du travail étant donné qu'ils ont déjà eu un emploi. Or, bien souvent, ils ont perdu leur emploi en raison des défis qu'ils leur restent à relever (ex. attitudes professionnelles, compétences personnelles) et continueront leur va-et-vient sur le marché du travail tant que ces difficultés ne seront pas prises en compte et surmontées. Sans un accompagnement adéquat, ces personnes pourraient éventuellement se décourager face à des pertes d'emploi à répétition et quitter le marché du travail pour rejoindre l'aide de dernier recours. Il est primordial d'éliminer les obstacles qui empêchent les travailleuses et travailleurs touchés par des pertes d'emploi d'obtenir ces services. Ces personnes font face à des défis importants et auront besoin d'être accompagnées dans leur transition professionnelle, que ce soit pour se requalifier ou trouver rapidement un nouvel emploi. Par ailleurs, une personne qui détient un lien d'emploi n'est plus admissible aux SPE, peu importe si cet emploi lui permet ou non de subvenir à ses besoins (et à ceux de ses enfants, le cas échéant), s'il la maintient dans une situation de précarité ou encore s'il ne convient pas, ou plus à ses besoins (ex. horaires atypiques malgré des enfants en bas âge) ou à ses intérêts et aspirations. Enfin, depuis le 1^{er} février 2025, les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) et leurs conjointes et conjoints ne sont plus admissibles aux mesures et services d'emploi, à l'exception des étudiants étrangers détenant un permis de travail postdiplôme et des entreprises qui embauchent des TET dans le secteur de

l'agriculture. Ces personnes, souvent bien intégrées au Québec, peuvent toutefois rencontrer des difficultés propres à leur statut d'immigration. Priver ces personnes de la possibilité d'être accompagnées dans leurs démarches risque d'allonger le temps passé sans emploi ou bien dans un poste sous-qualifié, ce qui signifiera une perte économique pour la société.

En investissant durablement dans des services publics d'emploi accessibles et efficaces, le gouvernement du Québec peut jouer un rôle clé dans la construction d'une économie dynamique et équitable pour les générations présentes et futures. S'il est évidemment crucial de prioriser l'accompagnement auprès des personnes les plus vulnérables ou éloignées du marché du travail, il nous apparaît néanmoins impératif d'élargir l'accès aux services publics d'emploi à tous les individus qui présentent un besoin d'accompagnement, particulièrement dans le contexte actuel. En effet, il ne faut guère oublier les personnes qui sont a priori moins vulnérables, mais qui risquent de le devenir rapidement si elles ne reçoivent pas le soutien dont elles ont besoin dans leur recherche d'emploi ou pour leur maintien en emploi. Ainsi, il importe de permettre à tous les individus de bénéficier des services publics d'emploi, et ce, sans égard à leur statut de revenu ou leur statut de citoyenneté.

- > **Recommandation #2 : Assouplir et simplifier les critères d'admissibilité aux services publics d'emploi afin de permettre à tous les individus qui expriment des besoins en matière d'intégration et de maintien en emploi de recevoir un accompagnement, quel que soit leur statut de revenu ou de citoyenneté.**

3. L'INVESTISSEMENT DANS LES MESURES DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les bénéfices de l'éducation et de la formation continue sont bien connus : meilleure capacité à s'adapter aux nouvelles technologies et aux exigences du marché du travail, innovation, motivation, productivité et compétitivité des travailleuses et travailleurs, mobilité professionnelle accrue, réduction des inégalités sociales, etc. Dans un contexte de ralentissement économique, de transformation numérique des entreprises, de transition vers une économie plus verte, les travailleuses et travailleurs sont et seront amenés de plus en plus à rehausser leurs compétences ou à effectuer des réorientations professionnelles. Ainsi, il est primordial de continuer à investir dans le développement des compétences de la main-d'œuvre et de permettre l'accès à la formation afin de nourrir une économie robuste, dynamique et inclusive.

Pourtant, le gouvernement québécois a choisi de désinvestir dans les mesures de formation et de requalification de la main-d'œuvre, dont celles destinées aux personnes en situation de vulnérabilité. Dans un sondage réalisé par AXTRA

à l'été 2023, les centres-conseils en emploi membres de l'Alliance ont signalé que « les demandes de formation sont refusées dans la grande majorité des cas », y compris pour les « personnes sur l'aide sociale, sans secondaire 5 [...] qui se retrouvent à tout abandonner et à rester sur l'aide sociale ». À titre d'exemple, des personnes sans formation qualifiante qui souhaitent entreprendre un DEP en comptabilité voient leur demande refusée même si ce métier fait partie des professions priorisées dans leur région, sous prétexte qu'il leur est possible de se faire « embaucher et former en entreprise ». Ainsi, les restrictions actuelles contribuent à maintenir les individus issus de contextes défavorisés dans la précarité et la pauvreté et, par conséquent, à les exclure du filet social ou à accroître la probabilité qu'ils s'en excluent eux-mêmes et cessent de vouloir contribuer au développement socioéconomique. Les références de la part de Services Québec (et d'autres partenaires, le cas échéant) vers des mesures de formation ont également fortement diminué comparativement aux années précédentes, tout comme celles vers les services d'orientation offerts par les organismes (généralement par crainte que la recommandation à la fin du processus d'orientation soit un retour en formation).

Dans un contexte où « les tendances du marché du travail montrent un changement progressif vers des emplois qui exigent des niveaux de qualification plus élevés »⁶, il est essentiel d'investir dans la formation de la main-d'œuvre, non seulement pour augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises, mais aussi pour contrecarrer les répercussions anticipées de l'automatisation sur le marché du travail. En effet, dans un rapport publié en janvier 2024, l'Institut du Québec (IDQ) estime qu'environ 810 000 personnes, soit 18 % de la main-d'œuvre québécoise, travaillent ou cherchent un emploi dans 96 professions actuellement vulnérables à l'automatisation⁷. Ces travailleuses et travailleurs, considérés à haut risque d'être remplacés par les nouvelles technologies, devront changer de carrière. Toutefois, ils ne sont pas égaux devant ce risque. L'IDQ estime que les travailleuses et les travailleurs les plus vulnérables sont ceux qui exercent une profession à haut risque d'automatisation et qui ne peuvent effectuer un changement de carrière rapide. Ainsi, les travailleuses et les travailleurs qui ne détiennent aucun diplôme sont les plus vulnérables à l'automatisation, principalement en raison de leur plus grande difficulté à trouver rapidement un autre emploi moins à risque d'automatisation :

« Certains n'auront pas à se reformer sur une longue période pour pouvoir occuper un autre emploi aux conditions similaires, mais à risque d'automatisation moindre. (...) L'automatisation peut cependant représenter une menace bien plus définitive. Notamment lorsque la reconversion professionnelle vers un emploi à moindre risque d'automatisation est plus difficile, voire

⁶ Institut C.D. Howe (2017). *L'automatisation ne pose pas de scénario de fin du monde pour les emplois au Canada*. En ligne, <https://www.cdhowe.org/media-release/lautomatisation-ne-pose-pas-de-sc%C3%A9nario-de-fin-du-monde-pour-les-emplois-au-canada>.

⁷ Institut du Québec (2025). *Répercussions de l'automatisation et de l'IA sur la main-d'œuvre au Québec*. Quels sont les travailleurs et travailleuses les plus vulnérables?, p.15. En ligne, <https://institutduquebec.ca/content/publications/repercussions-de-l-automatisation-et-de-l-ia-sur-la-main-d-oeuvre-au-quebec/idq-202501-ia.pdf>.

impossible. Ce phénomène est déjà à l'œuvre dans les hôtels où l'on a remplacé les réceptionnistes par un service d'accueil automatisé. »⁸

De plus, lors d'une période de récession qui engendre des pertes d'emploi, une partie des travailleuses et travailleurs mis à pied ont besoin d'accéder à des mesures de formation pour se requalifier ou rehausser leurs compétences. Cependant, certaines de ces personnes pourraient ne pas être considérées comme des clientèles dites vulnérables selon le MESS, et donc prioritaires pour recevoir les services. Le cas échéant, elles pourraient faire face à des défis importants pour se maintenir dans la vie active.

Dans ce contexte de mutations rapides du marché du travail, il devient impératif que les individus acquièrent des compétences pertinentes et actualisées. Les SPE jouent un rôle clé en accompagnant les individus dans leur processus de transition, afin de les guider vers des opportunités professionnelles viables et leur donner accès à des formations qualifiantes. Sous-estimer l'importance de l'accès à la formation, pour toutes les tranches d'âge et en particulier pour les personnes vulnérables, pourrait entraîner des conséquences dévastatrices, compromettant leur employabilité et leur capacité à contribuer de manière significative à l'économie et à la société québécoise. Ainsi, investir dans la formation de l'ensemble de la population devient une nécessité incontournable pour assurer la prospérité économique et sociale de la province.

> Recommandation #3 : Réinstaurer les budgets dédiés à la formation qualifiante de la main-d'œuvre afin de permettre le rehaussement des compétences et la requalification des individus et favoriser leur insertion durable en emploi.

De surcroît, pour répondre efficacement au besoin croissant de formation tout au long de la vie, il est indispensable d'impliquer et de coordonner les efforts des différents partenaires du marché du travail : les ministères concernés, les entreprises, le milieu de l'éducation, les syndicats ainsi que les organismes en employabilité. Le besoin de développer une Stratégie nationale de développement des compétences de la main-d'œuvre est plus pressant que jamais. Des travaux sont d'ailleurs en cours afin d'actualiser la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (PGEAFC) datant de 2002, une action phare qui avait été recommandée par la Commission des partenaires du marché du travail dans son Rapport quinquennal sur la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre 2018-2023. Il est primordial d'achever rapidement les travaux d'élaboration de la nouvelle Politique et d'y associer les budgets nécessaires pour une mise en œuvre qui atteindra les résultats escomptés.

⁸ Ibid, p.16.

Recommandation #4 : Accélérer les travaux d'élaboration de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et lui associer des moyens budgétaires à la hauteur des défis.

4. LA VISIBILITÉ ET LA PROMOTION DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Le panier de services publics d'emploi, de même que le réseau d'organismes qui les offrent, demeure largement méconnus parmi la population québécoise. Selon un sondage réalisé par la firme Callosum, 5 personnes sur 10 au Québec ignorent l'existence des services publics d'emploi et des organismes en employabilité. Parmi les personnes répondantes sans emploi, les deux tiers souhaiteraient avoir du soutien professionnel pour intégrer ou réintégrer le marché du travail, mais ne savent pas où chercher. Cette méconnaissance limite significativement l'accès aux services et prive la province d'un grand nombre de travailleuses et de travailleurs. De plus, même pour les individus qui connaissent les SPE, il peut être difficile de savoir où aller pour obtenir du soutien professionnel. Cette situation démontre la nécessité de faire la promotion active des SPE auprès de l'ensemble de la population. Une meilleure valorisation et visibilité des services permettrait aux individus d'en bénéficier dès qu'ils en ont besoin, réduisant les impacts négatifs liés à leur perte d'emploi ainsi que la pression sur les autres services publics, tels que la santé et les services sociaux, l'itinérance ou encore l'accès à des logements abordables.

Ainsi, il est temps que le gouvernement déploie une campagne d'envergure nationale de promotion qui permettra à la population de connaître l'existence des services publics d'emploi et d'identifier la façon la plus simple de recourir à ces services offerts par les organismes en employabilité. Dans le contexte actuel, il devient primordial de positionner le réseau de services publics d'emploi comme un acteur clé pour répondre aux défis du marché du travail et soutenir le développement économique et social en facilitant une intégration durable en emploi. En renforçant cette visibilité, les SPE pourront jouer pleinement leur rôle en outillant un plus grand nombre de chercheurs d'emploi et en contribuant à une meilleure adéquation entre leurs compétences et les besoins des entreprises.

Recommandation #5 : Se doter d'un plan de promotion gouvernemental des services publics d'emploi afin qu'ils soient mieux connus et compris par l'ensemble de la population et des autres acteurs socioéconomiques.

CONCLUSION

Dans le contexte économique actuel et face aux transformations du marché du travail, il est plus que jamais essentiel de soutenir les travailleuses et travailleurs ainsi que les entreprises. En adoptant une approche stratégique et équilibrée en matière de politiques publiques d'emploi, le gouvernement québécois peut amoindrir les chocs que subit le marché du travail, favoriser une meilleure reprise économique et soutenir le développement d'une main-d'œuvre diversifiée. Il est impératif de garantir un financement adéquat des services publics d'emploi pour faire face aux aléas du marché du travail et faciliter un accès généralisé à ces services pour toutes les personnes qui font face à des difficultés d'intégration ou de maintien en emploi. En tant qu'acteurs incontournables du développement économique et social du Québec, les centres-conseils en emploi et les autres organismes spécialisés en employabilité sont bien placés pour répondre à ces défis. Il est également incontournable d'investir de manière significative dans la formation et la requalification des personnes vulnérables, afin de soutenir leur insertion sociale et professionnelle. Enfin, toutes ces actions ne pourront être pleinement réalisées sans faire connaître les services publics d'emploi auprès de la population. Nos quatre axes d'action proposés convergent vers la construction d'une économie productive, inclusive et résiliente, où chaque individu se voit offrir l'opportunité de contribuer pleinement à la prospérité collective.